

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

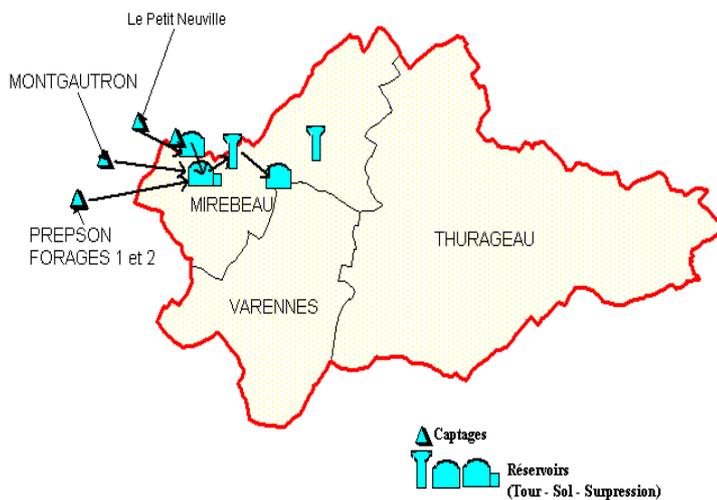
COMITE LOCAL

MIREBEAU

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation (captages, stations de traitement, réseaux) sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne - Siveer*.

Unité de Distribution (UDI) et Origine de l'eau :



La qualité de l'eau distribuée étant identique pour toutes les communes, une seule UDI a été définie pour le comité local de *Mirebeau*

L'UDI est approvisionnée par un mélange d'eaux souterraines provenant de forages situés pour l'essentiel sur la commune de Chouppes, soit dans la nappe semi-captive du jurassique supérieur (*Prepson 2*), soit dans la nappe captive, dépourvue de nitrates, du jurassique moyen (*Prepson 1* et *Montgautron*) ou du jurassique supérieur (*Petit Neuville*).

Traitement : Les eaux pompées dans le forage du *Petit Neuville* rejoignent la **station de déferrisation** installée sur le site de la ZI avant d'être refoulées avec les eaux des captages du *Prepson* et de *Montgautron* dans le réservoir de la ZI de Mirebeau où elles subissent après mélange une *désinfection au chlore gazeux* avant d'être distribuées à la population.

Contrôle : 24 prélèvements représentant 1337 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources : La procédure est en cours de révision.



Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	RESULTATS 2018 Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,2	7,5	7,8
Conductivité (μ S/cm à 25°C)	200 - 1100	812	844	1050
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0	0
DURETE (TH en °F)	Néant	36	39	46
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,53	1,14	1,30
NITRATES (en mg/l)	50	2	6	8

Bactériologie

● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité** (100 % de conformité).

Minéralisation

● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation **importante** et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

● Les analyses ont montré une **bonne limpidité générale de l'eau** qui s'est traduite par une turbidité inférieure à 0.5 NFU.

Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une **dureté très importante**.

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.

Fluor

● Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant l'UDI en renfermant des quantités moyennes importantes, **des apports complémentaires fluorés sont déconseillés**.

Nitrates

● Présents en faible quantité dans les nappes aquifères libres par suite de la minéralisation de l'humus des sols, une augmentation importante des teneurs en nitrates révèle le plus souvent des pollutions diffuses d'origine agricole. **Les concentrations en nitrates demeurent très faibles**.

Pesticides

● Les recherches effectuées sur plus de 200 substances n'ont révélé **aucune trace des produits recherchés**.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations...

Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

